

**SOLLICITATION DE MANIFESTATION D'INTERET POUR LES SERVICES DE CONSULTANTS
POUR L'ELABORATION DE L'ETUDE DU MARCHÉ ALGERIEN DES SERVICES DE
TELECOMMUNICATIONS.**

1. L'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications lance la présente sollicitation de manifestation d'intérêt pour la fourniture de services de consultants en vue de l'élaboration de l'étude du marché algérien des services de télécommunications ;
2. Les services de consultants consistent notamment à:

a. délimiter les différents segments de marché sous l'angle des services commercialisés par les opérateurs de télécommunications (téléphonie fixe et mobile, interconnexion,...) et leur couverture géographique et consolider les données physiques et financières correspondantes et leur évolution ;

b. mesurer, au moyen d'enquêtes auprès des utilisateurs :

- la perception par les clients de la qualité des services offerts;
- le degré d'information des clients sur les contrats et les tarifs des opérateurs ;
- la fréquence et la nature des litiges éventuels entre clients et opérateurs ;
- la perception par les clients des litiges et leur mode de traitement.

c. analyser le niveau des prix des services de télécommunications offerts et leur incidence sur les différentes catégories d'utilisateurs ;

d. évaluer la capacité des opérateurs à répondre aux besoins de leur clientèle ;

e. évaluer les conditions et les facteurs susceptibles de faciliter l'entrée de nouveaux opérateurs sur le marché de services des télécommunications ;

f. évaluer les échanges de services de télécommunications entre entreprises du secteur et apprécier le degré d'ouverture à la concurrence des différents segments de marché ;

g. recueillir les données sur l'investissement et l'emploi dans le secteur des télécommunications ;

3. Les consultants qui interviendront dans ce projet justifieront d'une expérience avérée en matière d'études de marchés, notamment les marchés de télécommunications.
4. L'Autorité de régulation de la poste et des télécommunications invite les candidats admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés fourniront les informations indiquant leur qualification pour exécuter les services.
5. Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires sur cette sollicitation de manifestation d'intérêt à l'adresse mentionnée ci-dessous.
6. La date limite de dépôt des manifestations d'intérêt est fixée au 04 septembre 2002 à 16H00 heure algérienne.

Autorité de régulation de la poste et des télécommunications

1, rue Kaddour Rahim – 16008 Hussein dey Alger – Algérie

Téléphone : +213 21 47 77 77

Fax : +213 21 47 01 97

E-mail : arpt@postelecom.dz